

**28. Question de Monsieur Cédric MAHIEU, conseiller communal, du 21 août 2021 -- Vraag van de heer Cédric MAHIEU, gemeenteraadslid, van 21 augustus 2021.**

*Le Contentieux fiscal.*

Pouvez-vous m'indiquer la liste des litiges fiscaux en cours, les montants en jeu par litige ainsi que le montant global du contentieux fiscal au 30 juin 2021 ?

Pouvez-vous également me fournir la liste des provisions réalisées pour les litiges fiscaux au 30 juin 2021 ainsi que le montant global de ces provisions (prélèvements) ?

Réponse :

La présente fait suite à votre question écrite relative au contentieux fiscal schaarbeekois.

Le contentieux fiscal compte actuellement 477 dossiers ouverts au sein du service des Affaires juridiques. Ces dossiers se répartissent de la façon suivante :

- **Taxe sur les supports de publicité commerciale visibles de la voie publique** : 30 dossiers sont ouverts.  
Un dossier est ouvert contre la s.a XXXXX et pour lequel notre créance a été mise au passif de la faillite. Un dossier est ouvert contre la s.p.r.l. XXXXXX Belgium. 28 dossiers sont ouverts contre XXXXXX.  
En ce qui concerne les dossiers opposant la Commune à XXXXX, il est à noter que, suite à l'avis négatif de Me Foriers quant à l'opportunité d'un pourvoi en cassation contre l'arrêt défavorable de la Cour d'appel du 14 novembre 2019, un règlement à l'amiable a été trouvé avec XXXXX pour mettre fin aux procédures judiciaires en cours.
- **Taxe sur les établissements bancaires ou assimilés** : 14 dossiers sont ouverts.  
Tous ces dossiers opposent la Commune à XXXXX.  
Il est à noter que la Commune est toujours dans l'attente des jugements actant le désistement de XXXXXX de ces procédures judiciaires.
- **Taxe sur les immeubles ayant une affectation de bureau** : 86 dossiers sont ouverts.  
Ces dossiers opposent la Commune à divers requérants.
- **Taxe sur les lieux de prostitution en vitrine** : 18 dossiers sont ouverts.  
3 concernent la prostitution en vitrine ; 15 concernent plus spécifiquement les carrées.
- **Taxe sur les serveuses et serveurs de bars et autres établissements analogues** : 5 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur la diffusion d'imprimés publicitaires** : 21 dossiers sont ouverts.  
13 dossiers opposent la Commune à la XXXX.8 opposent la Commune à la s.a. XXXXX.
- **Taxe de remboursement du coût des travaux d'établissement de raccordement à l'égout public** : 1 dossier est ouvert et oppose la Commune à la XXXXX.
- **Taxe sur la mise à disposition et location de chambres et appartements** : 4 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur les immeubles abandonnés ou négligés** : 97 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur les immeubles inachevés** : 10 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur les immeubles inoccupés** : 2 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur le matériel bureautique** : 2 dossiers sont ouverts.  
Ces 2 dossiers opposent la Commune à XXXXX.  
Il est à noter que la Commune est toujours dans l'attente des jugements actant le désistement de XXXXXX de ces procédures judiciaires
- **Taxe sur le matériel informatique** : 11 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur des emplacements de parcages** : 14 dossiers sont ouverts.  
Concernant les 2 dossiers opposant la Commune à XXXXXX, la Commune est toujours dans l'attente des jugements actant le désistement de XXXXX.
- **Taxe sur les établissements qui mettent des appareils de télécommunication à la disposition du public contre paiement** : 5 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur les antennes d'émission émettant des radiations non-ionisantes dont la fréquence est comprise entre 0,1 MHz et 300 GHz** : 75 dossiers sont ouverts.

- **Taxe sur les résidences non-principales** : 3 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur les surfaces commerciales** : 4 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur les terrains non-bâti situés en bordure d'une voie publique suffisamment équipée** : 49 dossiers sont ouverts.
- **Taxe sur les salissures sur les voies et lieux publics ou visibles de ceux-ci** : 129 dossiers sont ouverts dont 25 devant les cours et tribunaux.
- **Recouvrement forcé** : 1 dossier est ouvert.

Le montant global du contentieux fiscal s'élève à 103.616.847,62 EUR. Ce montant se répartit de la façon suivante :

- **Taxe sur les supports de publicité commerciale visibles de la voie publique** : 1.063.085,00 EUR
- **Taxe sur les établissements bancaires ou assimilés** : 16.732,80 EUR
- **Taxe sur les immeubles ayant une affectation de bureau** : 50.931.325,75 EUR
- **Taxe sur les lieux de prostitution en vitrine** : 616.249,00 EUR
- **Taxe sur les serveuses et serveurs de bars et autres établissements analogues** : 63.099,77 EUR
- **Taxe sur la diffusion d'imprimés publicitaires** : 63.374,10 EUR
- **Taxe sur la mise à disposition et location de chambres et appartements** : 70.625,50 EUR
- **Taxe sur les immeubles abandonnés ou négligés** : 973.623,29 EUR
- **Taxe sur les immeubles inachevés** : 122.716,52 EUR
- **Taxe sur les immeubles inoccupés** : 58.733,44 EUR
- **Taxe sur des emplacements de parkings** : 1.042.747,82 EUR
- **Taxe sur les établissements qui mettent des appareils de télécommunication à la disposition du public contre paiement** : 22.222,84 EUR
- **Taxe sur les antennes d'émission émettant des radiations non-ionisantes dont la fréquence est comprise entre 0,1 MHz et 300 GHz** : 46.441.271,79 EUR
- **Taxe sur les résidences non-principales** : 6.654,22 EUR
- **Taxe sur les surfaces commerciales** : 108.238,36 EUR
- **Taxe sur les terrains non-bâti situés en bordure d'une voie publique suffisamment équipée** : 975.705,39 EUR
- **Taxe sur les salissures sur les voies et lieux publics ou visibles de ceux-ci** : 43.346,74 EUR

Pour parfaire votre information, veuillez noter que le montant de la provision, arrêté au 31 décembre 2020, s'élève à 75.641.933,75 EUR.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.